

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2022-012

Eure Normandie Numérique

Réunion du 23 mai 2022

Objet : **Adoption du procès-verbal du précédent Bureau**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 23 mai 2022 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRÈS LECTURE DU PROCÈS VERBAL,

DÉCIDE

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 11 avril 2022.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

